

Familles dont les enfants :

- s'inscrivent en **4^{ème} - 3^{ème} à Projet Professionnel**
Capa SAPVER
Seconde SAPAT
Seconde NJPF

Le dossier de demande de bourse sera prochainement téléchargeable. Vous en serez informé par mail.

Familles dont les enfants :

- s'inscrivent en **Seconde ASSP**

Attention la demande de bourses est à faire dans l'établissement d'origine scolaire.

Important Dès que vous aurez reçu la notification de droit ouvert, vous devez la fournir au secrétariat du Site Edmond Michelet accompagnée d'un RIB et de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020.

ATTENTION, ci-dessous, le barème appliqué pour la rentrée 2020-2021

Barème permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant								
Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 601 €	20 036 €	22 897 €	26 476 €	30 054 €	34 349 €	38 642 €	42 935 €